



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1045>

Livret personnel de compétences : un outil au service d'une école du tri social



L'École Émancipée

Venue du monde du travail à la fin des années 1950 pour battre en brèche la notion de qualification, l'approche par compétences a permis d'individualiser les carrières, et donc les rémunérations, des travailleurs en fonction de ce qu'ils peuvent apporter à l'entreprise.

Et d'en finir avec les catégories professionnelles (ouvrier spécialisé, ouvrier professionnel...) qui permettaient à chacun de mesurer le prix de sa force travail à l'aune du poste occupé et de la formation qu'il avait. Elle est apparue plus tard dans le champ de l'éducation, autour de l'idée que la mise en activité de l'élève lui permet de construire des connaissances et les opérations intellectuelles qui le conduisent à une pensée autonome.

Une conception balayée par la loi d'orientation de 2005 qui abandonne la notion de culture commune au profit du concept réducteur de « socle commun de compétences et de connaissances ». Réducteur car renvoyant à une vision utilitariste ou édifiante des savoirs enseignés à la majorité des élèves, et réservant la complexité et le plaisir à la marge. Dans ce contexte, le LPC devient alors une sorte d'outil de certification de cette formation étriquée. Et les enseignants ? Ils refuseraient de mesurer les apprentissages des élèves ? Eh bien non ! Il y a bien longtemps qu'ils utilisent ou élaborent collectivement de tels outils !

Et le travail enseignant ? Soumis lui aussi à des évaluations déconnectées de la pratique et sans objectifs de formation ? Et le système ? Peut-on le piloter par les résultats ?

Non, décidément non, cette logique qui consiste à normaliser et à classer ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons de notre métier, des élèves et de l'école !

Face à cette offensive contre notre conception émancipatrice de l'école, des mobilisations se déploient, sous différentes formes, pour dénoncer et refuser ce qui, au-delà de son sabotage (suppressions de postes, de la formation enseignante, etc.), constitue un véritable projet pour l'école. Ce projet, analysé par Ch. Laval, F. Vergne, P. Clément et G. Dreux dans « La Nouvelle Ecole Capitaliste », s'inscrit dans un projet plus large, politique, économique, social et même anthropologique, qui considère l'école comme un outil de compétition autour du développement de « l'économie de la connaissance » de l'Europe néo-libérale.

La logique des compétences contribue à cette mise en concurrence des élèves puis des salariés, à cette véritable « mutilation culturelle » dans laquelle les enseignants sont envisagés comme de simples exécutants d'une politique de tri social !

C'est en validant collectivement nos compétences de liberté pédagogique et de résistance que nous pourrons imposer d'autres choix et construire une véritable alternative à cette offensive d'ampleur !

La loi Fillon comme socle

Le socle commun validé par le LPC trouve son origine dans la loi d'orientation Fillon de 2005, qui vise à renforcer le tri social. Elle s'inscrit dans la logique du rapport Thélot qui posait le postulat que tous les élèves n'étaient pas capables d'aller plus loin que l'acquisition de compétences utilitaristes de base. Loin de s'attaquer à l'échec scolaire, le socle acte les inégalités entre élèves et les naturalise en mettant en place une école à plusieurs vitesses avec le projet serpent de mer d'examen de passage en 6e, celui d'une évaluation en fin de 5e, le développement de l'apprentissage en alternance dès la 4e, la mise en place d'une nouvelle 3e à dimension professionnelle...

++++

Au sommaire

Tous concernés

L'expérimentation, l'autonomie, les marges de manoeuvre laissées au terrain... que l'on retrouve pour le LPC mais aussi pour d'autres dispositifs comme les Eclair ou l'école du socle, constituent une définition politiquement correcte de la déréglementation !

Lire en ligne : [Tous concernés](#)

Compétences, kesako ? Retour aux origines d'une notion

Compétence, un terme à priori familier pour les enseignants du premier degré, qui utilisent cette notion depuis de nombreuses années pour préparer leur classe et évaluer leurs élèves. Mais à y regarder de plus près, il est bien difficile à définir. Et pour cause, depuis son apparition dans les années 50, son utilisation a constamment évolué, au gré des mutations des objectifs

Lire en ligne : [Compétences, kesako ? Retour aux origines d'une notion](#)

Evaluer les élèves, les enseignants ou le système ?

Il ne s'agit plus de porter un regard sur les élèves pour identifier leurs difficultés et chercher comment y remédier, ni d'aider les enseignants à progresser dans leur pratique, mais de détecter les élèves et les professionnels Â« talentueux Â» ou Â« méritants Â» pour répartir les budgets. C'est ce que l'on appelle Â« piloter le système par les résultats Â».

Lire en ligne : [Evaluer les élèves, les enseignants ou le système ?](#)

Le travail enseignant encore alourdi

Du point de vue du travail enseignant, les évaluations nationales et le LPC viennent renforcer les difficultés qui se sont accumulées ces dernières années, avec la succession effrénée et sans concertation des réformes du gouvernement Sarkozy.

Lire en ligne : [Le travail enseignant encore alourdi](#)

Livret(s) numérique(s), de quoi parle-t-on ?

Ce terme recouvre en fait plusieurs choses. LPC1D, soit la version numérique du LPC, pour la validation des piliers du socle commun, mais aussi des « produits adossés », comme l'application Cerise Prim (primaire) ou son avatar LSI (Livret Scolaire Informatisé).

Lire en ligne : [Livret\(s\) numérique\(s\), de quoi parle-t-on ?](#)

400 euros pour se taire

Le gouvernement a mis en place une indemnité de 400 euros pour les enseignants qui assurent la passation des nouvelles évaluations CE1 et CM2. Pourquoi soudain cette Â« généreuse Â» mesure, absente des précédentes évaluations CE2 ?

Lire en ligne : [400 euros pour se taire](#)

Ne pas remplir !

Le livret personnel de compétences ne concerne pas seulement les enseignants du premier degré, l'ensemble de la scolarité obligatoire est touché par ce dispositif. Au sein de la FSU les différents syndicats concernés ont la même analyse sur le fond, et des mandats et des consignes qui convergent contre ce dispositif.

Lire en ligne : [Ne pas remplir !](#)